

Rapport n° 11	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La restructuration des carrières des fonctionnaires induite par la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, instaure une modification de l'architecture statutaire des cadres d'emplois avec la création de 3 grades par cadre d'emplois. Il faut donc revoir l'intégralité du tableau des effectifs en y précisant les grades conformes aux textes à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces restructurations de cadres d'emplois donnent le tableau des effectifs joint à compter du 1^{er} janvier 2017.

En outre, divers avancements de grades peuvent intervenir après réunion des Commissions Administratives Paritaires concernées. Ils nécessitent les transformations au tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017 comme suit :

1. Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels

Un cadre de santé de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement au grade de cadre de santé de 1^{ère} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'1 poste de cadre de santé de 2^{ème} classe en poste de cadre de santé de 1^{ère} classe

4 caporaux remplissent les conditions pour un avancement au grade de caporal-chef (ancienneté dans le grade et ancienneté dans l'échelon). Le quota est fixé pour l'année 2017 à 22 % de l'effectif du grade de caporal justifiant de 5 ans de service dans le grade, soit 2 postes. Aussi afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation de 2 postes de caporaux en postes de caporaux chefs.

2. Au sein de la filière administrative

Le grade de directeur territorial est en voie d'extinction. Un directeur territorial remplit les conditions pour être nommé dans le 3^{ème} grade qui va progressivement remplacer le grade de directeur territorial. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de directeur territorial en poste d'attaché hors classe.

3. Au sein de la filière technique

Un agent de maîtrise peut prétendre à un avancement de grade. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste d'agent de maîtrise principal.

Il a été procédé au recrutement d'un adjoint technique jusqu'à présent mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin sur un poste d'adjoint administratif vacant. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de poste suivantes :

- transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint technique.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°11 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le tableau des effectifs prenant en compte au 1er janvier 2017 les modifications de dénomination des grades induites par la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, annexé à la délibération,
- d'adopter le tableau des effectifs modifié au 1er juillet 2017 annexé à la délibération.

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/12/2016	01/01/2017				
FILIERE SAPEURS-POMPIERS							
Contrôleur général	A	0	1	1	1		
Colonel hors classe	A	0	1	1	1		
Colonel	A	2	0	0	0		
Lieutenant-colonel	A	8	8	8	8		
Commandant	A	9	8	8	9		
Capitaine	A	7	7	7	7		
Lieutenant hors classe	B	3	3	3	3		
Lieutenant de 1ère classe	B	22	21	21	22		
Lieutenant de 2ème classe	B	6	3	3	6		
Adjudant	C	108	95	95	108		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	143	141	141	143		
Caporal chef (grade)	C	14	9	9	14		
Caporal	C	15	41	41	37		
Sapeur	C	0	1	1	0		
Sapeur de 1ère classe	C	22	0	0	0		
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0	0		
Sous-total		359	339	339	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS							
MEDICAL							
Médecin de SPP hors classe	A	2	1	1	2	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	0	0	0	0	0	
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	0	0	1	0	
Médecin territorial	A	1	0	0	1	0	
Pharmacien hors classe SPP	A	1	1	1	1		
Cadre de santé de 1ère classe	A	0	0	0	0		
Cadre de santé de 2ème classe	A	0	1	1	1		
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	0	0	0		
Sous-total		6	3	3	6	1	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS BUDGETAIRES -01/01/2017	Dont :	OBSERVATIONS
		01/12/2016	01/01/2017			
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	1	1	1		
Attaché hors classe	A	0	0	0		
Attaché Principal	A	1	1	1		
Attaché	A	3	3	3		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1		
Rédacteur	B	3	3	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	7	4	7		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	5	6	28		
Adjoint administratif	C			14		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	23	22	0		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	14	12	0		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.1 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	56	62	0	

ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

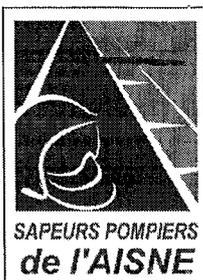
GRADES OU EMPLOIS	CAL.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2017	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/12/2016	01/01/2017				
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur en chef	A	1	0	0	1		
Ingénieur principal	A	2	2	2	2		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Ingénieur	A	3	3	3	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4	4	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	1	2		
Technicien	B	0	0	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0	0		
Agent de maîtrise	C	3	3	3	3		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	4	4	4	4		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	1	2	2	4		
Adjoint technique	C	0	9	9	7		
Adjoint technique de 1ère classe	C	3	0	0	0		
Adjoint technique de 2ème cl	C	7	0	0	0		
Sous-total		30	28	28	30	0	
FILIERE SOCIALE							
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1	1		
Sous-total		1	1	1	1		
TOTAL		458	427	427	458	1	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS	EFFECTIFS	EFFECTIFS	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		BUDGETAIRES 01/12/2016	POURVUS 01/01/2017	BUDGETAIRES 01/01/2017		
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	4	10		
Contrat d'avenir		1	1	1		
CDO CRO	C	0	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	1	4		Art 3 Alinéa 1

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS	EFFECTIFS	EFFECTIFS	Dont :	OBSERVATIONS
		BUDGETAIRES 01/01/2017	POURVUS 01/05/2017	BUDGETAIRES 01/07/2017	TEMPS NON COMPLET	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Contrôleur général	A	1	1	1		
Colonel hors classe	A	1	1	1		
Colonel	A	0	0	0		
Lieutenant-colonel	A	8	8	8		
Commandant	A	9	8	9		
Capitaine	A	7	7	7		
Lieutenant hors classe	B	3	3	3		
Lieutenant de 1ère classe	B	22	21	22		
Lieutenant de 2ème classe	B	6	3	6		
Adjudant	C	108	95	108		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	143	141	143		
Caporal chef (grade)	C	14	9	11		
Caporal	C	37	42	40		
Sapeur	C	0	0	0		
Sapeur de 1ère classe	C	0	0	0		
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0		
Sous-total		359	339	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A	2	1	2	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	0	0	0	0	
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	0	1	0	
Médecin territorial	A	1	0	1	0	
Pharmacien hors classe SPP	A	1	1	1		
Cadre de santé de 1ère classe	A	0	0	1		
Cadre de santé de 2ème classe	A	0	1	0		
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	0	0		
Sous-total		6	3	6	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	1	1	0		
Attaché hors classe	A	0	0	1		
Attaché Principal	A	1	1	1		
Attaché	A	3	3	3		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1		
Rédacteur	B	3	3	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	7	4	7		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	28	28	28		
Adjoint administratif	C	14	11	13		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnel (ou agent des services techniques - art.3 al.1 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	55	61	0	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	A	1	0	1		
Ingénieur principal	A	2	2	2		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Ingénieur	A	3	3	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	2		
Technicien	B	0	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0		
Agent de maîtrise	C	3	3	3		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	4	4	4		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	4	2	4		
Adjoint technique	C	7	9	8		
Sous-total		30	28	31	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		458	426	458	1	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	4	10		
Contrat d'avenir		1	1	1		
CDO CRO	C	0	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	1	4		Art 3 Alinéa 1



Délibération n° 11	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	13
Votants :	12

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
28 JUIN 2017

Le 20 juin 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20/06/2017 à 15h30 dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers~~

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, François RAMPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Mme Monique BRY

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Eric GODULLA, Commandant Sylvain TILLANT, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELE de la direction départementale.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le rapport n°11 :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter le tableau des effectifs prenant en compte au 1er janvier 2017 les modifications de dénomination des grades induites par la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, annexé à la délibération,
- d'adopter le tableau des effectifs modifié au 1er juillet 2017 annexé à la délibération.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2017	EFFECTIFS POURVUS 01/05/2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/07/2017	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Contrôleur général	A	1	1	1		
Colonel hors classe	A	1	1	1		
Colonel	A	0	0	0		
Lieutenant-colonel	A	8	8	8		
Commandant	A	9	8	9		
Capitaine	A	7	7	7		
Lieutenant hors classe	B	3	3	3		
Lieutenant de 1ère classe	B	22	21	22		
Lieutenant de 2ème classe	B	6	3	6		
Adjudant	C	108	95	108		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	143	141	143		
Caporal chef (grade)	C	14	9	11		
Caporal	C	37	42	40		
Sapeur	C	0	0	0		
Sapeur de 1ère classe	C	0	0	0		
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0		
Sous-total		359	339	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A	2	1	2	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	0	0	0	0	
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	0	1	0	
Médecin territorial	A	1	0	1	0	
Pharmacien hors classe SPP	A	1	1	1		
Cadre de santé de 1ère classe	A	0	0	1		
Cadre de santé de 2ème classe	A	0	1	0		
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	0	0		
Sous-total		6	3	6	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	1	1	0		
Attaché hors classe	A	0	0	1		
Attaché Principal	A	1	1	1		
Attaché	A	3	3	3		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1		
Rédacteur	B	3	3	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	7	4	7		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	28	28	28		
Adjoint administratif	C	14	11	13		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnel (ou agent des services techniques - art.3 al.1 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	55	61	0	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	A	1	0	1		
Ingénieur principal	A	2	2	2		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Ingénieur	A	3	3	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	2		
Technicien	B	0	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0		
Agent de maîtrise	C	3	3	3		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	4	4	4		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	4	2	4		
Adjoint technique	C	7	9	8		
Sous-total		30	28	31	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		458	426	458	1	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	4	10		
Contrat d'avenir		1	1	1		
CDO CRO	C	0	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	1	4		Art 3 Alinéa 1

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIFS BUDGETAIRES		Dont :		OBSERVATIONS
		01/12/2016	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2017	TEMPS NON COMPLET			
FLIERE SAPEURS-POMPIERS										
Contrôleur général	A	0	1	1	1					
Colonel hors classe	A	0	1	1	1					
Colonel	A	2	0	0	0					
Lieutenant-colonel	A	8	8	8	8					
Commandant	A	9	8	8	9					
Capitaine	A	7	7	7	7					
Lieutenant hors classe	B	3	3	3	3					
Lieutenant de 1ère classe	B	22	21	21	22					
Lieutenant de 2ème classe	B	6	3	3	6					
Adjudant	C	108	95	95	108					ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	143	141	141	143					
Caporal chef (grade)	C	14	9	9	14					
Caporal	C	15	41	41	37					
Sapeur	C	0	1	1	0					
Sapeur de 1ère classe	C	22	0	0	0					
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0	0					
Sous-total		359	339	339	359			0		
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS										
MEDICAL										
Médecin de SPP hors classe	A	2	1	1	2			1		1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 1ère classe	A	0	0	0	0			0		
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	0	0	1			0		
Médecin territorial	A	1	0	0	1			0		
Pharmacien hors classe SPP	A	1	1	1	1					
Cadre de santé de 1ère classe	A	0	0	0	0					
Cadre de santé de 2ème classe	A	0	1	1	1					
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	0	0	0					
Sous-total		6	3	3	6			1		

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2016	EFFECTIFS POURVUS 01/01/2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2017	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	1	1	1		
Attaché hors classe	A	0	0	0		
Attaché Principal	A	1	1	1		
Attaché	A	3	3	3		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1		
Rédacteur	B	3	3	3		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	7	4	7		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	5	6	28		
Adjoint administratif	C			14		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	23	22	0		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	14	12	0		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.1 Loi 26/1/84)
Sous-total		62	56	62	0	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2016	EFFECTIFS POURVUS 01/01/2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2017	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	A	1	0	1		
Ingénieur principal	A	2	2	2		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Ingénieur	A	3	3	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	4	4	4		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	1	2		
Technicien	B	0	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0		
Agent de maîtrise	C	3	3	3		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	4	4	4		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	1	2	4		
Adjoint technique	C	0	9	7		
Adjoint technique de 1ère classe	C	3	0	0		
Adjoint technique de 2ème cl	C	7	0	0		
Sous-total		30	28	30	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		458	427	458	1	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2016	EFFECTIFS POURVUS 01/01/2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/01/2017	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	4	10		
Contrat d'avenir		1	1	1		
CDO CRO	C	0	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	1	4		Art 3 Alinéa 1